

Intervention. *Vide* Substitution.

J

Jours juridiques *Vide* Contestation d'élection.

Juge de Paix. En vertu de l'acte des chemins de fer de la Puissance ainsi qu'en vertu de l'acte des chemins de fer de la province de Québec de 1880, un juge de paix a juridiction pour entendre et décider une plainte faite par une corporation municipale contre une compagnie de chemin de fer, (incorporée par un statut de la province de Québec, quoiqu'elle soit régie par l'acte des chemins de la Puissance, en vertu de la s. 6 du ch. 24 des St. du Canada de 1883, 46 V. vu qu'elle croise le chemin de fer Intercolonial,) pour avoir obstrué un chemin public.....

54

Jurisdiction. *Vide* Juge de Paix

Jurisdiction. *Vide* Licences.

Jurisdiction. *Vide* Listes électorales.

L

Laboureurs. *Vide* Exemption.

Legs. *Vide* Reddition de compte.

Licences. Une poursuite pour contravention à "La loi des Licences de Québec de 1878" ne peut être entendue et jugée par trois juges de paix, et, sur un bref de Prohibition, la sentence ou conviction rendue par trois juges de paix sera annulée et mise à néant.....

24

Liquidation. *Vide* Gage.

Listes électorales. La décision du bureau des réviseurs de la Cité de Montréal est finale, quant à la liste des électeurs municipaux, dans la dite Cité, la charte n'ayant organisé aucun mode ni aucune procédure pour que la liste puisse être révisée et amendée; et lorsque la liste a été ainsi révisée, on ne peut mettre en question le droit d'un électeur, sous prétexte qu'il n'aura pas payé ses taxes. Par la section 25 de la dite charte, S. de Q. de 1874, 37 Vic., ch. 51, juridiction n'est donnée aux juges de la Cour Supérieure, que pour examiner et juger le droit de celui contre lequel plainte est portée, et autorité ne lui est pas donnée de déclarer lequel de plusieurs candidats a été légalement élu.....

542